

# **RAPPORT N° 193**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Fabien Bourqui et Consorts intitulé : “Nouvelle politique de transports publics en 2014, une offre découverte ?”**

**Déléguée municipale: Mme Elisabeth Ruey-Ray**

Nyon, le 17 novembre 2014

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

La Municipalité souhaite répondre par le présent rapport au postulat de Mesdames et Messieurs les Conseillers, Yara Barrense Dias, Suzy Nelson-Pollard, Fabien Bourqui, Christos Kornaros, Christian Pühr et Jürgen Vogel déposé le 12 mai 2014 et intitulé "Nouvelle politique des transports publics en 2014, une offre découverte ?"

## **2. Etat de la situation**

---

Le lancement du réseau de transport public au quart d'heure à Nyon s'inscrit dans une politique nationale et régionale en faveur d'un transfert vers des modes de déplacement plus écologiques et dont l'emprise sur le réseau routier est limitée. En effet, le recours systématique à la voiture individuelle a provoqué la congestion des villes, à l'instar de Nyon qui connaît actuellement un fort développement qui se poursuivra ces prochaines années alors que nos infrastructures routières n'évolueront que très peu.

Le nouveau réseau avec un bus au quart d'heure va accompagner ce développement. Il va permettre à ceux qui souhaitent se déplacer différemment de pouvoir utiliser un moyen de déplacement fiable et ponctuel et surtout à proximité de leur lieu d'habitation et/ou d'emploi et de leurs activités en ville.

Pour rappel, un signal fort a été révélé lors des comptages routiers de 2012 : les transports publics largement plébiscités, en particulier la fréquentation des trains CFF, indiquent une hausse de 47% par rapport à 2007, soit une croissance quotidienne de 6'600 voyageurs. Ceux-ci n'attendent maintenant qu'un bus pour les accompagner chez eux ou les conduire sur leur lieu de travail et de loisir. L'utilisation des transports publics est donc en constante augmentation comme le confirme les chiffres.

Le bus urbain au quart d'heure, le bus régional à la demi-heure, Car postal à la demi-heure et le Nyon-St-Cergue-Morez (NStCM) au quart d'heure dès fin 2015 sont là pour absorber la croissance de la mobilité en faveur des transports publics, car pour la première fois depuis 1974, le trafic individuel motorisé a cessé de progresser, on peut même dire qu'il a légèrement diminué.

La question que pose le présent postulat dans ce contexte, est certes intéressante. Lancer une offre découverte en proposant la gratuité durant douze mois pourrait encourager l'utilisation des transports publics. Toutefois, si cette action est très séduisante pour inciter les usagers à délaisser leur voiture, selon l'avis de la Municipalité, il s'agit plutôt d'une offre marketing qui présentera, en particulier en raison de la communauté tarifaire, un coût extrêmement élevé, évalué à près de CHF 720'000.-. Si des moyens sont à mettre en place, c'est plutôt dans la qualité des transports. En effet, les usagers des transports publics sont prêts à payer leur ticket pour autant qu'ils puissent bénéficier de transports publics ponctuels, fiables présentant un service régulier.

Pour rappel, tant la politique des transports que la politique tarifaire sont des politiques nationales. La communauté tarifaire Mobilis du Canton de Vaud classe la Ville de Nyon en zone 20 et fixe le tarif des billets. Depuis l'introduction de la Communauté tarifaire vaudoise (CTV), une commission étudie et donne son préavis pour toute demande de gratuité. La Ville a ainsi perdu toute marge de manœuvre pour des offres de gratuité car celles-ci doivent être validées par la Commission de la CTV.

Néanmoins, la Municipalité a étudié les possibilités d'offre à mettre à disposition des habitants de la Ville pour promouvoir le nouveau réseau de bus urbain, les motiver à l'utiliser et surtout à l'adopter. Les résultats de cette réflexion et les réponses aux questions des postulants vous sont présentés ci-dessous :

## **2.1. Gratuité des bus pour une année**

Dans le cadre de la campagne que la Municipalité projette de mener pour faire connaître le nouveau réseau de bus urbain, l'Office de la mobilité a demandé aux Transports publics de la région yonnaise (TPN) d'évaluer les coûts de la gratuité des bus pour les deux premières semaines de leur lancement, soit durant la période du 14 au 31 décembre 2014.

La réponse des TPN a été que les coûts de la gratuité sur les lignes 801 à 804, au cours de cette période, pouvaient être estimés à CHF 46'000.-, sous réserve d'une marge d'erreur de 5%. Cette estimation, calculée avec la cellule de la CTV, devra, en cas de mise en œuvre de la gratuité, être validée par la commission « Tarif et Zonage » de la CTV.

Cette gratuité ne prend pas en compte la ligne 805 Nyon-Prangins. Un accord et une participation financière de la Commune de Prangins seraient indispensables si nous souhaitions inclure la ligne urbaine 805, à savoir que l'estimation de CHF 46'000.- devrait être revue à la hausse pour notre Ville.

De plus, si l'on souhaite une cohérence de l'offre et proposer la gratuité sur l'ensemble de la zone urbaine (zone 20 Mobilis) durant seulement deux semaines, le coût se monterait alors à CHF 138'000.-. En effet, cette zone est desservie par les lignes suburbaines TPN (810, 811 et 815), la ligne CarPostal 820 ainsi que le NStCM jusqu'à l'Asse.

Force est de constater que la gratuité, même réduite à deux semaines, ne peut être envisagée pour l'instant, d'autant que l'accord de la CTV n'est pas même acquis. La Municipalité a donc renoncé à cette offre découverte de deux semaines. Elle n'exclut cependant pas de revenir avec ce type d'action de promotion dans le courant de l'année prochaine, une fois le nouveau réseau installé et éprouvé.

### **Proposition de la Municipalité : Offre d'encouragement**

En revanche, au mois de septembre dernier, la Municipalité a décidé de mettre en place des subventions supplémentaires offertes aux Yonnaises et aux Yonnais.

Désormais, en plus de la subvention de 10% à l'achat d'un vélo électrique, un panel de subventions nouvelles et cumulables sont proposées, telles que :

- **subvention de 20% à l'achat d'un abonnement annuel Mobilis zone 20 ;**
- subvention de 10% à l'achat d'un vélo classique ;
- subvention de 20% à l'achat d'un abonnement mobility ;
- subvention forfaitaire de CHF 750.- à l'achat d'une voiture électrique.

La subvention à l'achat d'un abonnement mobilis (zone 20) pour les habitants a été mise en place afin de favoriser la découverte du nouveau réseau et de ses lignes cadencées à 15 minutes dès le 14 décembre prochain.

A cette occasion, plusieurs centaines de billets individuels (zone 20) seront également offerts aux habitants afin de leur faire découvrir toutes ces nouveautés et fêter le réseau amélioré.

## **2.2. Sondage annuel qualité/satisfaction des usagers**

La Ville de Nyon et l'entreprise TPN visent le même but : satisfaire les usagers des transports publics en mettant en place un service leur permettant de se déplacer dans les meilleures conditions et avec un maximum de confort.

Pour la Ville, responsable de la conception de l'offre et de son financement, la mise en place d'un sondage annuel permettra de cerner les habitudes des usagers et de connaître le degré de satisfaction que présente la nouvelle offre, en matière de fréquences, de durées de trajet, de correspondances, de desserte et d'infrastructures.

En tant que société d'exploitation, TPN souhaite connaître la perception des usagers par rapport à ses prestations, le confort des véhicules, la qualité du personnel et avoir un aperçu de son image en tant qu'entreprise de transport de proximité.

Pour rappel, un sondage de satisfaction a été mené en 2008 par la Ville de Nyon et les TPN. Il en est ressorti que les usagers souhaitaient disposer de meilleures fréquences et correspondances. Les résultats, toutes catégories d'usagers et de lignes de bus confondues, mettaient en évidence que les usagers accordent énormément d'importance aux bonnes fréquences et correspondances (90% des 494 personnes questionnées jugent ces critères très importants). Les usagers accordent également une grande importance au contact, à la serviabilité et à la conduite sur route des chauffeurs de bus. Enfin, 25% des usagers estimaient la lisibilité des horaires imparfaite et 20% jugeaient la signalisation aux arrêts insuffisante.

Plus récemment, en 2012, l'association Actif-traffic<sup>1</sup> a mené sa troisième analyse de la qualité de l'offre en transports publics dans 53 villes de Suisse, après celles de 2003 et 2006. Cette analyse présente la particularité de ne pas s'intéresser uniquement aux utilisateurs réguliers des transports publics (qui sont soit déjà satisfaits, soit captifs de ce mode de transport), mais d'accorder également une importance toute particulière aux usagers occasionnels ou aux personnes arrivant dans une ville inconnue.

L'évaluation se base sur les dix critères suivants: la fréquence de passage, la vitesse de parcours, la distance jusqu'au prochain arrêt, le coût d'un billet simple course, le coût d'un abonnement mensuel, l'âge du parc de véhicules, l'offre en places assises, l'offre en information, la qualité des pôles d'échange et la facilité d'utilisation.

Le classement issu de cette évaluation positionne la Ville de Nyon au 52<sup>e</sup> rang sur 53. Parmi les différentes mesures d'améliorations identifiées lors de cette enquête, sont à relever :

- la densification de l'offre en direction de Prangins (en particulier après 20h le soir) ;
- la séparation des lignes 805 et 817 en deux lignes clairement distinctes ;
- l'introduction d'un tarif pour trajets courts (saut de puce) ;
- la tarification locale plus avantageuse (zone 20 Mobilis) ;
- la délimitation plus claire des arrêts des bus (panneaux visibles) ;
- l'amélioration de l'offre en informations (plans de réseau dans les bus et aux arrêts, annonce des arrêts dans les bus) ;
- le réaménagement de la place de la Gare (entre autres regroupement des arrêts de bus, toits) ;
- l'aménagement d'abribus aux arrêts ;
- la liaison des lignes 801/805 et 802/803 (liaisons directes).

---

<sup>1</sup> Actif TrafC est une association d'environ 6'000 membres fondées en 1990. Son objectif principal est de diviser par deux le trafic motorisé. Elle œuvre à promouvoir une mobilité plus douce et plus durable en veillant à ce que les alternatives au transport individuel motorisé soient favorisées.

En conclusion, il a été annoncé que la formule la plus adéquate pour décrire le réseau actuel serait probablement « extrême discrétion » et les commentaires sont les suivants : « L'offre en bus à Nyon est une alternative pour les pendulaires empruntant les trains vers Genève ou Lausanne, mais le reste de l'offre est décevante. On risque de passer à côté des arrêts, sans même s'en apercevoir. Les abribus ou des panneaux visibles de loin sont une denrée rare. La plupart des arrêts de bus sont signalisés par des panneaux interdisant le stationnement des voitures. Les bus semblent circuler tellement rarement que les conducteurs de voitures en profitent pour y garer leur voiture privée. L'aménagement du réseau de bus a tout du casse-tête. Les lignes de bus changent, selon qu'il s'agisse de la journée, de la soirée, du week-end. Les temps de départ du matin diffèrent de ceux de l'après-midi. En outre, les tarifs élevés pour des trajets courts n'incitent pas à faire le choix des transports publics à Nyon ».

### **Proposition de la Municipalité : des sondages et des comptages réguliers**

Il est bien évidemment prévu de poursuivre les sondages qualité/satisfaction des usagers pour évaluer la qualité de l'offre et des prestations fournies. Elles seront mentionnées dans le nouveau contrat d'exploitation qui sera signé en cette fin d'année avec les TPN. Nous introduirons des critères qualitatifs et quantitatifs pour que la fréquentation des transports publics et le service fourni par l'exploitant soient en adéquation avec les attentes des usagers.

L'évaluation de l'association Actif-traffic, présentée ci-dessus, nous renseigne sur l'ampleur des améliorations que nous devons mener. Si l'on peut compter déjà un certain nombre d'améliorations réalisées, à savoir le réseau des transports publics au quart d'heure, plus lisible et régulier entre la journée et le soir, et les abribus modèle « Nyon » qui se déploieront ces prochaines années sur le territoire communal, il reste néanmoins pour les TPN un gros effort à fournir pour la promotion de l'offre et la qualité des informations aux arrêts et sur leur site Internet. Pour la Ville de Nyon, les aménagements des arrêts de bus sont à poursuivre ces prochaines années.

Nous prévoyons une enquête de satisfaction des usagers en 2015 et surtout la campagne de comptage quinquennal des différents modes de déplacement prévue en 2017. Cette dernière nous renseignera sur l'évolution de la fréquentation des bus entre 2012 et 2017 et sera complétée par un sondage de satisfaction des usagers. Le Conseil communal en sera informé, comme à l'accoutumée, pour suivre l'évolution de la mobilité sur le territoire communal et l'état du transfert modal annoncé dans le concept de mobilité urbaine.

### **2.3. Communication de l'offre**

Comme annoncé par les postulants, la communication qui accompagnera ce nouveau réseau de bus lui assurera plus de visibilité et facilitera son utilisation par ceux qui n'avaient pas l'habitude de l'emprunter. Cette communication se fera via différents canaux pour s'assurer une diffusion la plus large possible.

#### **Proposition de la Municipalité : un plan de communication**

Un plan de communication a été développé pour accompagner le lancement du bus au quart d'heure et le faire adopter par les habitants.

Cette communication vise à informer les usagers sur l'offre qui sera déployée et sur les différents canaux qui leur permettront d'accéder à cette information : site Internet TPN, de la Ville et de la Région, dépliants des horaires TPN et de la Région, etc.

Elle a été lancée par le biais d'une campagne d'affichage et d'un tout ménage distribué fin novembre. Elle se poursuivra ensuite via la lettre d'information distribuée le 15 décembre 2014, au lendemain du lancement du nouveau réseau, par une conférence de presse organisée conjointement avec les TPN, et enfin par une inauguration officielle.

Les TPN sont également de la partie pour promouvoir les transports publics. Grâce à ce nouveau défi, ils se sont engagés dans un programme de modernisation de leur image pour la rendre plus attractive en achetant de nouveaux véhicules et en les habillant d'un nouveau graphisme et logo. Les TPN, conscients des attentes et souhaitant redynamiser leur image, se lanceront dans de nouveaux projets ces prochaines années : la réactualisation de leur site Internet, l'affichage des informations et des horaires plus clairs et lisibles à destination de leur clientèle, etc.

### **3. Conclusion**

---

Le bus urbain au quart d'heure est à notre porte, les Autorités nyonnaises ont déployé les moyens nécessaires pour rendre l'offre attractive et la desserte territoriale optimale. Reste maintenant à l'exploitant à relever le défi de fidéliser sa clientèle et d'en attirer une nouvelle.

Il reste néanmoins de nombreux défis à mener avec l'exploitant, notamment le travail à entreprendre avec la communauté tarifaire vaudoise Mobilis, la coordination avec les lignes régionales, le passage du NStCM au quart d'heure, l'aménagement et la généralisation des abribus et de l'information aux arrêts, etc.

Ces mesures d'accompagnement de l'offre des transports publics se poursuivront ces prochaines années, en plus des nombreux défis à relever dans le domaine de la mobilité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport municipal N° 193 concernant la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Bourqui et Consorts, déposé le 12 mai 2014 et intitulé "Nouvelle politique des transports publics en 2014, une offre découverte?",

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide:** de prendre acte du rapport municipal N° 193 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabien Bourqui et Consorts, déposé le 12 mai 2014 et intitulé "Nouvelle politique des transports publics en 2014, une offre découverte?".

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat



P - François Umiglia

## **Annexe :**

Postulat « Nouvelle politique des transports publics en 2013, une offre découverte ? »

### **1<sup>ère</sup> séance de la commission**

Municipale déléguée	Mme Elisabeth Ruey-Ray
Date	Jeudi 8 janvier 2015 à 19h30
Lieu	Salle de la Bretèche